

Col de la Joux - Saint-Maurice Crillat

Terre d'Émeraude - Clairvaux-les-Lacs



Cyclistes dans le Col de la Joux (© Benjamin Becker/Jura Tourisme)

Le col de Saint-Maurice Crillat, communément appelé col de la Joux, qui signifie « forêt montagneuse », est l'un des 3 cols officiels du département. Celui-ci se trouve entre le Pays des Lacs et le Haut-Jura sur une petite route sinueuse peu fréquentée. A noter toutefois qu'il est fermé durant la saison d'hiver, durant laquelle il laisse place aux pistes de ski de fond du Grandvaux.

ATTENTION : La D20 entre la jonction avec la D28 et le village de Crillat est fermée jusqu'à nouvel ordre pour cause d'effondrement. Une déviation est mise en place en empruntant la D144 en direction de la Frasnée puis prendre à gauche la route communale C2 en direction de Crillat. Dans Crillat, prendre la rue du Château puis la place de la Chapelle avant de rejoindre à droite la D28 en direction de Saint-Maurice-Crillat.

[Voir la carte de la déviation](#)

Infos pratiques

Pratique : Cyclisme - vélo de route

Durée : 30 min

Longueur : 10.3 km

Dénivelé positif : 561 m

Type : Aller-retour

Thèmes : Sportif

Itinéraire

Départ : Clairvaux-les-Lacs

Arrivée : Prénovel de Bise

Balisage : 🏠 Ascension Remarquable

Communes : 1. Clairvaux-les-Lacs

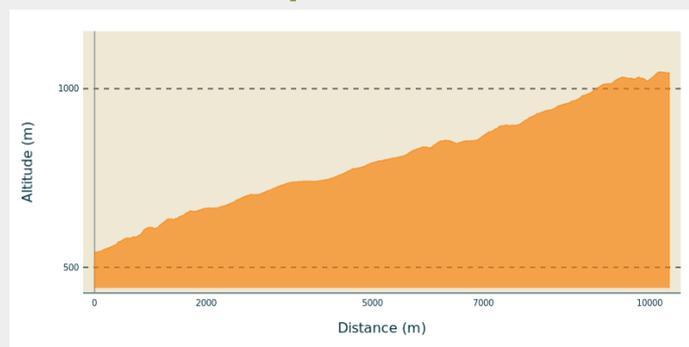
2. Cogna

3. La Frasnée

4. Saint-Maurice-Crillat

5. Nanchez

Profil altimétrique



Altitude min 542 m Altitude max 1047 m

Pourcentage moyen : 4,67 %

Altitude au sommet : 1 035 mètres

Col de 2e catégorie

Arrivée : Un peu avant Prénovel de Bise

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Clairvaux-les-Lacs, prendre la direction de Saint-Maurice-Crillat par la D28.

Parking conseillé

Parking le long de la D28 près du pont sur le Drouvenant

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHERS DE GARGANTUA

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction,

l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher de Gargantua sur la commune de Cognac.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CÔTE AUX BOURGEOIS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr



FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de la Côte aux Bourgeois sur la commune d'Hautecour et de la Frasnée.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

i Lieux de renseignement

Terre d'Émeraude Tourisme

12 Rue Saint-Roch, 39130 CLAIRVAUX-
LES-LACS

contact@terredemeraudetourisme.fr

Tel : 03 84 25 27 47

<https://>

www.terredemeraudetourisme.com/

